

Immigration—Loi

Cet article s'applique au genre de personnes dont je viens de parler mais aussi aux membres des organisations ethniques et surtout des nouvelles organisations ethniques dont les membres ont encore des parents et des amis qui veulent venir au Canada et cette disposition toucherait des gens de toutes les villes du Canada qui travaillent par l'intermédiaire d'organisations religieuses à aider des réfugiés à venir s'établir au Canada. Je trouve cet article complètement inexcusable et inacceptable. Je ne suis pas d'accord, pas plus que ne le sont les membres de mon parti et les personnes qui s'occupent de ce genre de travail, pour faire confiance à la bonne volonté et aux bonnes intentions du ministre ou de tout autre ministre et lui laisser le soin de décider, vu qu'elles l'ont fait pour des raisons humanitaires, si ces personnes ne seront pas poursuivies. Ce seul article me convaincrait que je dois voter, comme j'en ai l'intention, contre ce projet de loi.

• (1710)

M. Jim Fulton (Skeena): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole au sujet du projet de loi C-84, parce que, à mon avis, c'est un mauvais projet de loi. Lorsque les Canadiens en entendront parler davantage ainsi que de la prétendue urgence qui a causé le rappel de la Chambre, ils auront une meilleure idée de la raison pour laquelle le gouvernement donne un mauvais exemple et propose un mauvais projet de loi.

C'est un exemple de ce que j'appellerais de la politique de bas étage. Le gouvernement a traité cette question en tablant sur les sentiments de haine raciste irrationnelle qu'entretient bien des gens. Cette manœuvre avait également pour but de donner l'illusion que cette méthode avait des chances d'accélérer la réunification des familles pour ceux qui attendent depuis des mois ou des années.

Je voudrais parler un instant du moment où le gouvernement, en juillet, a essayé de faire rappeler la Chambre soignant pour traiter d'une question urgente concernant la Loi sur les médicaments. Le Président, interprétant comme il convient le Règlement de la Chambre, n'a pas consenti à la rappeler. Puis le gouvernement a saisi une autre occasion lorsqu'un navire est entré dans les eaux canadiennes avec 174 demandeurs du statut de réfugié à bord et les a débarqués dans l'est du Canada. C'était là l'occasion de déclencher une réaction chez les Canadiens et de donner l'impression ou plutôt, comme nous le savons maintenant, l'illusion d'une situation d'urgence qui justifiait le rappel des députés.

Un grand nombre de Canadiens se sont demandé si cette situation était vraiment urgente. Le premier vote sur ce projet de loi nous a fourni la réponse lorsque seulement 84 ministériels ont voté. Bien des Canadiens se demandent pourquoi, premièrement, si peu de ministériels ont voté sur le projet de loi plus de la moitié étant absents, à s'occuper d'affaires qu'ils estimaient plus importantes et, deuxièmement, pourquoi ces mêmes ministériels n'ont pas pris la parole à propos du projet de loi. Parmi eux se trouvait le président du comité qui a accompli un si bon travail en soulignant les lacunes de ce projet de loi si draconien.

Les Canadiens réclament une mesure législative qui fasse respecter l'ordre public et s'attaque aux véritables passeurs qui font fortune aux dépens des opprimés et des persécutés. Les Canadiens veulent que la loi s'en prenne à ceux qui profitent

de la tragédie humaine et ce faisant réalisent des gains financiers. Toutefois, des associations religieuses et d'autres groupes de ma circonscription m'ont interrogé à maintes reprises au sujet de l'article 9 du projet de loi qui permet d'intenter des poursuites sélectives à ceux qui cherchent à faire entrer des réfugiés au Canada. De nombreux Canadiens ont été consternés et frémissent encore d'horreur en songeant que le ministre a promis qu'il n'intenterait jamais de poursuites contre les groupes ou les personnes animés de sentiments humanitaires. Il veut seulement poursuivre les scélérats qui tentent manifestement de faire entrer subrepticement des réfugiés au Canada en les débarquant, par exemple, en pleine nuit sur une côte déserte.

L'élaboration et l'adoption à la Chambre d'une mesure législative qui permet à un ministre, abstraction faite de toute réglementation ou directives, de décider unilatéralement qui devrait ou non être poursuivi, est tout à fait incompatible avec nos lois et nos traditions canadiennes et le droit coutumier britannique. Comme l'ont fait remarquer nombre de groupes, ils continueront d'écouter leur conscience en prenant des décisions au sujet des réfugiés, qu'ils soient accusés ou non par le Parlement fédéral d'être des transgresseurs de la loi et des criminels. Il est tellement aberrant de maintenir l'usage sélectif de ce pouvoir dans le projet de loi que je voterais contre uniquement pour cette raison.

Bien entendu, les médias ont inventé une histoire au sujet des 174 réfugiés dont la plupart sont originaires des Indes orientales et ont laissé entendre qu'ils constituaient des risques pour notre sécurité, qu'ils seraient suivis d'un flot de réfugiés et d'autres choses du même genre. La plupart des Canadiens savent maintenant que le nombre des réfugiés dont il est question n'ajouterait que 1/2 p. 100 au nombre actuel des réfugiés en attente. En outre, il n'y en a pas un seul de ces 174 qui soit encore détenu pour danger à la sécurité ou violation de la sécurité. Il faut donc nous demander ce que valaient les renseignements qui ont poussé le gouvernement à agir. Pas grand-chose évidemment. Les affirmations péremptoires qui ont été énoncées et qui ont créé tant d'hystérie se sont révélées sans fondement.

Parmi les mémoires présentés au comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-84 il y a eu celui du Conseil ethnoculturel du Canada. Tous les Canadiens qui s'intéressent à la question auraient intérêt à jeter un coup d'oeil sur ce document. Il n'est pas tellement long et on peut se le procurer par l'intermédiaire de la Chambre. Ce groupe représente les organismes suivants: Fédération nationale arménienne, Byélorusses, Fédération arabe du Canada, Associations vietnamiennes, Congrès hispanique, Congrès juif, Congrès polonais, Conseil national des Canado-chinois, Conseil des collectivités musulmanes, Croates, Cyprotes, Tchécoslovaques, Estoniens, Fédération des associations danoises, Coréens, Sikhs, Portugais, Finlandais, Allemands, Hellènes, Islandais, Lithuaniens, Lettons, Indiens, Nippo-Canadiens, Coalition nationale des Noirs, Italo-Canadiens, Associations de la Barbade, Canado-Pakistanaï, Canado-Russes, Comité de protection national serbe, Slovaques, Slovènes, Ukrainiens, Conseil uni des associations philippines, pour n'en mentionner que quelques-uns. Il a apporté des arguments de grand poids. En toute première page, il signale que 75 p. 100 des Canadiens sont favorables à